

# Commission Fleurissement de Semussac

Françoise MOINARD, Carole MEILLAT

## 2010 - 2011



Propositions de fleurissement pour la commune de Semussac, pour la saison 2010 – 2011 et idées pour les saisons suivantes

## Sommaire

1	Principes généraux .....	4
2	Organisation de la commission .....	4
2.1	Composition .....	4
2.2	Réunions .....	4
3	Propositions de fleurissement.....	5
3.1	Généralités .....	5
3.1.1	Rappel des principes de base .....	5
3.1.2	Explications du choix des végétaux.....	5
3.1.3	Quantitatif .....	5
3.2	Mairie .....	6
3.2.1	Barriques de l'allée .....	6
3.2.2	Allée de la mairie .....	6
3.2.3	La charrette .....	7
3.2.4	Sur le pont, côté charrette .....	7
3.2.5	Du côté de l'Eglise .....	7
3.2.6	Le Jardin.....	8
3.2.7	Le Bassin .....	8
3.2.8	La façade.....	8
3.2.9	Les jardinières, à l'entrée de la mairie .....	8
3.2.10	Entre l'église et le Foyer Rural.....	8
3.3	L'église.....	9
3.3.1	Les jardinières à l'entrée .....	9
3.3.2	La Rue Saint-Etienne.....	9
3.4	Le champ de foire – l'allée piétonne .....	9
3.5	La salle polyvalente .....	9
3.5.1	La stèle de libération de Semussac .....	9
3.5.2	Le parc de jeux.....	10
3.6	Le rond point de Saujon : Entrée de Semussac par Saujon et Royan.....	10
3.7	La locomobile .....	10
3.8	La rue de Didonne : Entrée de Semussac par Cozes.....	10
3.8.1	Entrée de la rue de Didonne.....	10
3.8.2	Carré du plan de la ville .....	11
3.8.3	Barriques face au bar.....	11
3.9	La rue de L'Estuaire : Entrée de Semussac par Meschers .....	11

3.10	Les écoles.....	11
3.10.1	Ecole primaire.....	11
3.10.2	Ecole maternelle et micro-crèche .....	12
3.11	Les hameaux.....	12
3.11.1	Généralités .....	12
3.11.2	Chenaumoine .....	12
3.11.3	Chez Mouchet.....	12
3.11.4	Puyrenaud .....	12
3.11.5	Chez Reine .....	12
3.11.6	Gatebourse .....	12
3.11.7	La Rivière .....	13
4	Le concours des Villes et Villages Fleuris.....	13
4.1	Rappels sur le Concours des Villes et Villages fleuris .....	13
4.1.1	HISTORIQUE.....	13
4.1.2	SES ACTIONS .....	13
4.1.3	LA PARTICIPATION DE SEMUSSAC.....	14
4.2	Critères et adéquation.....	14
5	Conclusions.....	19
6	Références.....	20
6.1	Références bibliographiques .....	20
6.2	Sites internet référents : .....	20

## 1 Principes généraux

L'objectif de cette commission est de proposer un assortiment de plantes, arbres, arbustes et fleurs afin de réaliser le fleurissement de Semussac tout en respectant un certain nombre de critères :

- ✿ Eviter d'acheter, deux fois par an, des fleurs annuelles et de supprimer des fleurs qui ne sont pas fanées.
- ✿ Limiter les arrosages ainsi que l'entretien.
- ✿ Assurer un fleurissement continu ou, du moins, une végétation décorative, tout au long de l'année.
- ✿ Réaliser une certaine homogénéité entre les différents espaces.
- ✿ Mettre en valeur Semussac, ses entrées, son patrimoine et ses équipements publics :
  - Bâtiment de la mairie,
  - Eglise et monument aux morts,
  - Ecoles,
  - Salle polyvalente et stèle,
  - Bassin,
  - Pont,
  - Allées et rues...
- ✿ Respecter les critères du concours des villes et villages fleuris.

Pour obtenir ce résultat, la commission s'est orientée prioritairement vers des **végétaux vivaces, nécessitant peu d'eau** et **peu d'entretien**, comme certaines espèces méditerranéennes, et **des arbustes persistants**.

Les achats principaux seront réalisés pour fournir en végétaux « d'hiver et printemps » : ceux qui fleuriront en hiver et au printemps, puis des végétaux « d'été et d'automne ».

Les achats supplémentaires éventuels seront réalisés uniquement pour remplacer un végétal abîmé ou mort.

## 2 Organisation de la commission

### 2.1 Composition

Cette commission est née de l'intérêt que portent, au fleurissement de la commune :

- Mme Françoise MOINARD
- Mlle Carole MEILLAT
- M Jean-Paul LEBEAU
- M Christophe GUITTON

### 2.2 Réunions

Les réunions se sont déroulées

- ✿ Depuis le printemps 2010 : pour poser les principes de base.
- ✿ Durant août-septembre 2010 : pour déterminer plus précisément les végétaux.

## 3 Propositions de fleurissement

### 3.1 Généralités

#### 3.1.1 Rappel des principes de base

- ✂ Supprimer l'achat de plantes annuelles et les tapis de fleurs.
- ✂ Choisir des plantes vivaces de type méditerranéen (résistant à la sécheresse, nécessitant peu d'entretien), tout en vérifiant leur compatibilité avec l'exposition et la nature du sol (par exemple, on évitera les végétaux nécessitant un sol acide, de type terre de bruyère).
- ✂ Mettre en place des géotextiles pour limiter, voire supprimer, les mauvaises herbes, garder l'humidité, limiter les arrosages

#### 3.1.2 Explications du choix des végétaux

**Le couvre-sol** : les plantes de type couvre-sol s'étalent, couvrant ainsi un large espace tout en prévenant l'apparition de mauvaises herbes. Ces plantes, vivaces, permettent de délimiter les bordures, et d'ouvrir la perspective sur des fleurs et arbustes de différentes hauteurs. Elles sont souvent très résistantes, nécessitent peu d'eau et peu d'entretien.

**Les végétaux de différentes hauteurs** permettront de créer une perspective tridimensionnelle. Les associations pourront créer une certaine rythmicité florale et végétale au fil des saisons.

Des **fleurs retombantes** occuperont l'espace tout en le mettant en valeur : jardinières, vasque, amphore ...

De plus, on pourra choisir des fleurs « qui se ressèment toutes seules », ou de plantes bulbeuses, dans un souci pratique et économique.

Certaines plantes annuelles pourront compléter le fleurissement dans des endroits spécifiques : bacs, jardinières, ...

Dans le tableau de suggestions, joint en annexe, il est possible de choisir d'autres fleurs supplémentaires.

*NB : le nom de certaines plantes sera suivi d'une indication sur la période de floraison, quand l'information présente un intérêt particulier.*

#### 3.1.3 Quantitatif

Par définition, les végétaux préconisés n'occupent pas le même espace que les fleurs annuelles habituelles (par exemple : une lavande occupera plus d'espace qu'une pensée). Nous ne pouvons donc pas nous fier aux données antérieures. Par conséquent, le quantitatif sera étudié après acceptation de ces propositions de fleurissement.

## 3.2 Mairie

### 3.2.1 Barriques de l'allée

**Couvre-sol** : phlox, il fera office de fleurs retombantes

**Fleurs hautes**, se ressemant :

- monnaie du Pape
- cosmos
- impatiente
- aster

### 3.2.2 Allée de la mairie

**Généralité** :

- supprimer les herbes à pampa à l'entrée, afin de dégager la vue sur le bâtiment de la mairie, l'allée, le jardin
- l'arche à vigne et le pressoir ont été dégagés et mis en valeur
- le palmier phénix a été supprimé (mort)
- protéger le pressoir (lasure)

**Couvre-sol** : phlox

**Fleurs Hauteur 30 cm** :

- oenotheras vivaces
- hémérocailles naines
- campanules muralis
- giroflée citrona (automne)

**Fleurs Hauteur 75-80 cm** :

- Gaura
- anémone du Japon (août-oct)

**Fleurs Hauteur > 1m** :

- Glaïeuls
- Allium géant
- Lys
- lavatères (juin-oct)

**Dans le pressoir** : des fleurs retombantes :

- bégonia bonfire
- dipladenia
- verveine pendula

**Dans l'amphore** : des fleurs retombantes :

- bégonia bonfire
- dipladenia
- verveine pendula

**Le pin parasol** : couper 2 niveaux de branches pour qu'il monte

### 3.2.3 La charrette

#### **Sur le mur blanc, près de la charrette :**

- Mettre des jardinières plus grandes : fuschia magellanica gracilis dans les pots  
Faire grimper une passiflore, une bignone, ou un rosier
- Envisager la réouverture de l'ancienne fenêtre pour créer une perspective sur le jardin du Foyer Rural

#### **Dans la charrette**

Ajouter une barrique/une jardinière et y mettre des fleurs retombantes :

- bégonia bonfire
- dipladenia
- verveine pendula

### 3.2.4 Sur le pont, côté charrette

**Couvre-sol** : phlox

#### **Fleurs Hauteur 30 cm :**

- oenotheras vivaces
- hémérocailles naines
- campanules muralis
- giroflée citrona (automne)

#### **Fleurs Hauteur 75-80 cm :**

- Gaura
- anémone du Japon (août-oct)

#### **Fleurs Hauteur > 1m :**

- Glaïeuls
- Allium géant
- Lys
- lavatères (juin-oct)

### 3.2.5 Du côté de l'Eglise

#### **Le long de l'Eglise**

- le long du mur : glaïeuls
- dans les jardinières accrochées : fuschias magellanica gracilis
- dans la semi- jardinière en pierre : ajouter une Perovskia ou une sauge

### 3.2.6 Le Jardin

**Dans le jardin, derrière la mairie** : éclaircir les graminées

### 3.2.7 Le Bassin

*Autour du bassin* : un couvre-sol : phlox

Des fleurs hautes : iris

*Derrière le bassin* : un cerisier du Japon

Les 2 sapinettes ont été supprimées, car elles étaient abîmées. Les herbes à pampa ont été éclaircies afin de mettre en valeur le bassin.

**Dans la vasque** : des fleurs retombantes : alysse odorante, phlox

des fleurs de hauteur 40 cm : freesia, chrysanthèmes, sauge

### 3.2.8 La façade

- fuschia magellanica gracilis dans les pots
- faire grimper une clématite/une glycine ...en retirant 2 pierres au bas des marches

### 3.2.9 Les jardinières, à l'entrée de la mairie

Au printemps : retirer les bulbes et mettre des fleurs pour l'été

A l'automne : retirer les fleurs fanées et remettre les bulbes

#### **Fleurs d'hiver :**

- tulipes,
- jacinthe,
- crocus
- pensées, primevères

#### **Fleurs d'été :**

- Géraniums lierre
- Rose d'Inde

### 3.2.10 Entre l'église et le Foyer Rural

Mettre des **arbustes persistants décoratifs** (par leur feuillage, leur floraison, leur fructification) :

- laurier tin (viorne)
- cotonéaster
- céanothe
- Elaeagnus

Installer des arbustes grimpants comme une clématite.



## 3.3 L'église

### 3.3.1 Les jardinières à l'entrée

Au printemps : retirer les bulbes et mettre des fleurs pour l'été

A l'automne : retirer les fleurs fanées et remettre les bulbes

#### **Fleurs d'hiver :**

- tulipes,
- jacinthe,
- crocus
- pensées, primevères

#### **Fleurs Hauteur 40 cm :**

- Chrysanthemum blanc
- Roses d'Inde
- Rudbeckia à végétation haute laciniata

### 3.3.2 La Rue Saint-Etienne

#### **Généralités :**

Supprimer les jardinières, mettre en place un géotextile +/- un microporeux

Planter des arbustes buissonnants décoratifs :

- laurier tin (viorne)
- cotonéaster
- céanothe
- Elaeagnus

ou arbustes grimpants :

- chèvrefeuille,
- glycine,
- bignone,
- jasmin

## 3.4 Le champ de foire – l'allée piétonne

Ajouter un **géotextile** pour limiter la pousse des mauvaises herbes et l'arrosage.

**Couvre-sol** : sédum rouge

## 3.5 La salle polyvalente

### 3.5.1 La stèle de libération de Semussac

Tailler pour préserver le motif original

+/- compléter les plantes manquantes :

- Chrysanthemum
- Sauge des bois « Rose Queen »
- Zinnia géant de Californie Varié, en arrière plan

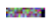


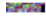
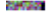
### 3.5.2 Le parc de jeux

Tailler pour préserver le motif original

+/- compléter les plantes manquantes :

- Chrysanthemum
- Sauge des bois « Rose Queen »
- Zinnia géant de Californie Varié , en arrière plan

### 3.6 Le rond point de Saujon : Entrée de Semussac par Saujon et Royan

- Vérifier l'état des lavandes et rosiers
- Remplacer ceux qui sont en mauvais état
- Mettre des arbustes persistants décoratifs :
  -  Laurier tin (viorne)
  -  Cotonéaster
  -  Céanothe rampant
  -  Elaeagnus
  -  Gaura
- Saison 2011-2012 : Envisager le logo de Semussac en mosaïciculture

### 3.7 La locomobile

- Entretien de la locomobile : anti-rouille et peinture (idée : demander à l'Association Vie et Traditions Rurales de décaper, rénover, peindre la locomobile)
- Faire une jachère fleurie

### 3.8 La rue de Didonne : Entrée de Semussac par Cozes

Les entrées des villes et villages sont particulièrement étudiées par le jury du concours des villes et villages fleuris. Ces sont donc des espaces auxquels il faut porter une attention toute particulière.

Toutefois, selon leur disposition, il faut tenir compte de la sécurité routière en choisissant des végétaux de hauteur limitée, pour ne pas gêner la visibilité.

#### 3.8.1 Entrée de la rue de Didonne

Afin d'obtenir des couleurs tout au long de l'année (feuillage, fleurs, fruits), on peut mettre des arbustes persistants décoratifs :

- Potentille (port érigé et port étalé)
- Asters nains d'automne
- Laurier tin (viorne)
- Cotonéaster
- Céanothe rampant
- Elaeagnus

On pourra souligner les couleurs par un couvre-sol de type sédum rouge.

### 3.8.2 Carré du plan de la ville






Attention à la hauteur des végétaux pour ne pas gêner la visibilité, notamment par l'extension de certaines graminées.

### 3.8.3 Barriques face au bar

Sur un « support » de type couvre-sol persistant comme de l'aubriète, semer des capucines et des pois de senteur : fleurs nécessitant très peu d'entretien, d'arrosage, et se ressemant toutes seules.

## 3.9 La rue de L'Estuaire : Entrée de Semussac par Meschers

Afin de créer « une vraie entrée visuelle » de Semussac, par Meschers, il est nécessaire d'aménager le croisement de la rue de l'Estuaire (D117) et la rue menant à Puyrenaud.

- Mettre des arbustes persistants décoratifs :
  -  Laurier tin (viorne)
  -  Cotonéaster
  -  Céanothe rampant
  -  Elaeagnus
  -  Gaura
- Saison 2011-2012 : Envisager le logo de Semussac en mosaïciculture

## 3.10 Les écoles

### 3.10.1 Ecole primaire

L'attention portée aux écoles en matière de fleurissement est prise en compte par les critères du concours des villes et villages fleuris.

Il est donc intéressant d'agrémenter ces espaces.

Parallèlement, il semble difficile de créer un espace, dans la pré-cour de l'école élémentaire, et d'assurer son entretien avec l'exultation des écoliers.

On se contentera de mettre en place des jardinières sur les barrières.

Au printemps : retirer les bulbes et mettre des fleurs pour l'été

A l'automne : retirer les fleurs fanées et remettre les bulbes

#### Fleurs d'hiver :

- tulipes,
- jacinthe,
- crocus
- pensées, primevères

#### Fleurs d'été :

- Géraniums lierre
- Rose d'Inde

### 3.10.2 Ecole maternelle et micro-crèche

Prévoir le fleurissement à la saison 2011 – 2012, après les travaux.

## 3.11 Les hameaux

La réflexion sur le fleurissement communal nous a menées à étudier la situation dans les hameaux.

### 3.11.1 Généralités

La plupart des panneaux des noms des hameaux manquent à l'entrée et à la sortie des villages

Ces panneaux seront agrémentés par un couvre-sol de type sédum rouge allié à des iris.

Il serait judicieux de demander aux conseillers municipaux, résidant dans les hameaux, leurs idées sur le fleurissement.

### 3.11.2 Chenaumoine

Dans le bac en face du tombeau :

Sur un « support » de type couvre-sol persistant comme de l'aubriète, semer des capucines et des pois de senteur : fleurs nécessitant très peu d'entretien, d'arrosage, et se ressemant toutes seules.

### 3.11.3 Chez Mouchet

Le panneau "chemin des jardins" est à terre.

### 3.11.4 Puyrenaud

Pour agrémenter / cacher la station d'épuration, mettre des fleurs :

- bulbes : tulipes ...

des arbustes buissonnants décoratifs :

- laurier tin (viorne)
- cotonéaster
- céanothe
- Elaeagnus

Ou des arbustes grimpants, comme un chèvrefeuille, sur le grillage.

### 3.11.5 Chez Reine

- Renouveler le panneau, un peu passé
- Réfléchir à l'utilisation de la terre provenant du curage de La Reine : possibilité de la récupérer ?

### 3.11.6 Gatebourse

Renouveler le panneau pour en faire un plus grand, plus lisible

### 3.11.7 La Rivière

- Souche sur la droite à évacuer
- A la sortie de La Rivière : terrain avec tuyaux et plastiques à évacuer par le propriétaire : mauvais effet visuel, pollution, risque incendie.

## 4 Le concours des Villes et Villages Fleuris

### 4.1 Rappels sur le Concours des Villes et Villages fleuris

Association loi 1901, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris est chargé d'organiser et de promouvoir le concours des Villes et Villages Fleuris.

Son Conseil d'Administration est composé de représentants du secteur public (ministères, collectivités locales, organismes publics) et de représentants des secteurs professionnels du tourisme, de l'horticulture et du paysage. Une équipe de quatre personnes en assure le fonctionnement.

Son budget est assuré par le ministère en charge du Tourisme, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, par l'intermédiaire de FRANCE AGRIMER, l'inter-profession horticole VAL'HOR, certains partenaires et les adhérents de l'association.

#### 4.1.1 HISTORIQUE

Impressionné par le charme des villages alsaciens, Robert BURON, Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme charge Jean SAINTENY de créer en 1959, au sein du Commissariat Général au Tourisme, un service destiné à inciter les Français à fleurir leur ville, village, maison ou ferme. Six cents communes s'engagent alors dans cette démarche, certaines d'entre elles figurent toujours au palmarès du concours. Certaines régions ou départements possèdent ainsi une longue tradition de fleurissement : l'Alsace, la Mayenne, le Loiret, l'Ain...

C'est en 1972 que Marcel ANTHONIOZ, Secrétaire d'Etat au Tourisme crée le Comité National pour le Fleurissement de la France, association régie par la loi 1901.

Dans le cadre des lois de décentralisation, à partir de 1988, le Comité organise le concours avec le soutien des départements et des régions. Les Prix Spéciaux sont également créés (voir chapitre Prix Spéciaux).

Une grille d'appréciation commune à tous les jurys est élaborée en 1996. Les critères s'étendent à des notions plus environnementales.

En 2004, près de 12 000 communes sont inscrites au concours national, soit près d'un tiers des communes françaises.

En 46 ans, le concours a réussi à s'implanter dans l'esprit des français comme une garantie de qualité du cadre de vie des communes.

En 2001, le conseil d'administration vote une modification des statuts de l'association. Par cette décision, la structure change de nom et devient le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. D'autre part, elle offre la possibilité aux différentes collectivités et structures partenaires d'adhérer, et ainsi de participer aux orientations de l'association.

#### 4.1.2 SES ACTIONS

##### Organisation du concours

Initialement créé pour récompenser les efforts de fleurissement menés par les collectivités locales, le concours a maintenant pour vocation de promouvoir et encourager toute action en faveur du

développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie.

Le concours consiste à attribuer une série de Fleurs (de une à quatre) correspondant au label "Villes et Villages Fleuris". Ces Fleurs sont apposées sur une signalétique spécifique représentée par un panneau à l'entrée de la commune.

**National, gratuit et ouvert à toutes les communes, le concours se déroule à trois échelons :**

- Le **département** recueille les candidatures des communes. Un jury départemental sélectionne celles susceptibles d'être primées au niveau régional.
- Un jury **régional** attribue parmi ces dernières communes la première, la deuxième et la troisième fleur et sélectionne celles qui pourront concourir pour la quatrième fleur.
- Le jury **national** attribue cette quatrième fleur, ainsi que les Grands Prix.

### Communication, information et sensibilisation

#### Une communication à destination des communes

- [Le Palmarès National, une édition annuelle qui recense l'ensemble des communes labellisées.](#)
- La remise des prix, réunit chaque année, en février plus de 800 élus et décideurs des services techniques.
- [Les Assises Nationales des Villes et Villages Fleuris, réunissent tous les deux ans des représentants des secteurs publics et privés intéressés par l'évolution et la promotion du fleurissement.](#)

#### Une communication à destination du public

*Balades dans les Villes et Villages Fleuris*, document de promotion touristique est édité à 120000 exemplaires. Il présente les communes titulaires du label Quatre Fleurs et Grand Prix. Il est disponible dans les communes concernées et offert avec le numéro de juillet du magazine Mon Jardin & Ma Maison.

#### Une communication à destination de la presse

La promotion de la campagne de fleurissement est largement soutenue par les médias. Le CNVVF informe la presse de toutes ses actions par l'intermédiaire de communiqués, et de conférences de presse. Des journalistes sont par ailleurs associés au jury national.

### 4.1.3 LA PARTICIPATION DE SEMUSSAC

Depuis plusieurs années, Semussac concourt et obtient toujours la 2<sup>ème</sup> place, dans la 2<sup>ème</sup> catégorie (communes dont la population est comprise entre 1000 et 5000 habitants).

## 4.2 Critères et adéquation

PATRIMOINE PAYSAGER ET VEGETAL	Nos actions
50/100	
<i>Quelle que soit la taille de la commune, ce critère reste affecté d'un coefficient maximum tout en confortant le patrimoine végétal par rapport au fleurissement proprement dit.</i>	

Parcs, Espaces ouverts ou clos	
<i>La visite du jury doit inclure un certain nombre de parcs et de squares. Le style des parcs, leur architecture paysagère, leur niveau d'entretien et leur fréquentation doivent être soulignés.</i>	
Jardins et squares	Square Paul Emile Victor, fréquenté par des familles (parc de jeux), lors de chaque

	manifestation. Dessin mis en valeur. Parc de la mairie Idée : ajouter des bancs pour augmenter la fréquentation des lieux
--	---

### Espaces verts d'accompagnement :

*Les espaces verts d'accompagnement sont souvent conçus en fonction du bâtiment ou de l'équipement et le mettent en valeur : Mairies, églises écoles ou cimetières doivent bénéficier d'un cadre vert ou d'un fleurissement.*

*En ce qui concerne les équipements de voirie, l'espace vert peut être l'élément central de la composition (place ou giratoire) mais, même s'il correspond souvent à l'aménagement de «délaisés» son rôle est essentiel pour l'intégration de l'ensemble dans le paysage urbain.*

Espaces verts d'accompagnement	Fleurissement de la mairie, de l'église, des écoles (en cours, selon l'avancement des travaux)
Accompagnement de voirie (îlots, giratoires, bandes axiales etc...)	Place, giratoire (Rond-point de Saujon)
Accompagnement bâtiments et équipements publics (écoles, sports, cimetières etc...)	Aménagement des carrés Rue de Didonne Aménagement de la sortie de la Rue de l'Estuaire (actuellement « délaissée »)

### Arbres

*Plus que les arbustes, les fleurs ou les pelouses, les arbres tiennent une place très importante dans l'environnement de nos cités. L'inventaire, la protection et l'entretien des arbres patrimoniaux, publics ou privés, constitue une première étape. Il faut ensuite, à chaque aménagement, que la place de l'arbre soit aussi impérative que celle de tout autre équipement.*

Arbres Inventaire du patrimoine et mesures de protection	
Entretien-élagage	
Diversité botanique	
Renouvellement	Arbre (tombé pendant Xynthia) du square à remplacer

### Arbustes & rosiers

*Le fleurissement arbustif, la fructification et la coloration automnale – pour peu que la gamme soit utilisée à bon escient – peuvent participer à un moindre coût à une décoration des quatre saisons.*

Mode d'utilisation	
Diversité botanique	Utilisation d'arbustes persistants décoratifs par leur feuillage, leur floraison, leur fructification.

### Pelouses et couvre-sols

*Bien entretenu, ils assurent la mise en valeur des compositions florales, mais les tontes, l'arrosage et les apports d'engrais constituent l'un des postes les plus importants de la maintenance des espaces verts. Or les différents sites ne nécessitent pas les mêmes soins : une réflexion sur la fonction des espaces peut déboucher sur des économies substantielles.*

Qualité, aspect général	Recours à des couvre sol : alysse odorant, phlox, sédum ...
Entretien	

<b>Fleurissement pleine terre et hors sol</b>	
<i>Ce poste à lui seul mobilise entre un quart et un tiers des coefficients.</i>	
<i>L'importance et la localisation du fleurissement sont des éléments essentiels d'appréciation. Précisons toutefois que la notation privilégiera la qualité par rapport à la notion de quantité encore trop omniprésente. La qualité des massifs reste primordiale tant par la qualité des fleurs, la diversité de la gamme, que par l'élégance, l'originalité et l'harmonie des compositions.</i>	
<i>Pour les villes concourant pour la « quatrième fleur » ou pour le Grand Prix, la rythmicité du fleurissement et le concept de décoration des quatre saisons seront intégrés dans le jugement.</i>	
<i>S'agissant des aménagements hors sol, bacs, jardinières et suspensions, chaque fois que ce sera possible, l'aménagement en pleine terre sera privilégié, mais la densité de l'occupation de l'espace urbain oblige souvent à recourir à du mobilier hors sol. La localisation de celui-ci devra malgré tout être cohérente, les récipients seront discrets, habillés par la végétation, et les règles de composition, de mise en œuvre et d'entretien seront les mêmes que pour les massifs.</i>	
Importance et répartition du fleurissement	A été étudié le fleurissement du centre-bourg et des hameaux
Rythmicité et pérennité des décorations florales	Rythmicité saisonnière du fleurissement Pérennité par l'utilisation d'un maximum de végétaux vivaces
Originalité, harmonie et qualité esthétique des compositions	
Diversité variétale	Différentes espèces de végétaux utilisés. D'autres pourront venir compléter, en cas de besoin.
Qualité et entretien des végétaux	
Adaptation et intégration aux contraintes du site et à l'environnement extérieur de la commune	

<b>DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE</b>	<b>Nos actions</b>
<b>30/100</b>	
<i>En mettant l'accent, dans la notation, sur l'amélioration de l'environnement et sur les pratiques aboutissant à un développement durable, le CNVVF entend accentuer une prise de conscience encore insuffisante. Quel serait l'intérêt de récompenser une ville ou un village dont le fleurissement n'habillerait qu'un environnement dévasté ?</i>	

<b>Gestion de l'eau</b>	
<i>La pénurie de la ressource en eau que l'on constate depuis quelques années dans un nombre croissant de départements et de régions doit nous inciter à être vigilants sur son utilisation et à encourager toutes techniques permettant de l'économiser. Dans cet esprit, et particulièrement dans les zones concernées par la sécheresse, les jurys devront interroger les collectivités sur les techniques mises en œuvre pour économiser l'eau : par exemple l'arrosage aux heures les moins chaudes de la journée, l'utilisation de paillages, le choix d'espèces mieux adaptées aux contraintes climatiques, les techniques utilisées pour l'irrigation et le bon état d'entretien des réseaux, etc ...</i>	
<i>Les jurys s'informeront également sur les arrêtés préfectoraux d'interdiction ou de limitation de l'arrosage, et sur leur application.</i>	
Arrêtés préfectoraux d'interdiction ou de limitation de l'arrosage, et sur leur application.	Affichage en mairie, et sur le site internet, des arrêtés préfectoraux
Gestion de l'eau / Economie des ressources en eau	Goutte à goutte, bâchage, récupérateur d'eaux pluviales
Techniques culturales économisant l'eau (paillage,	Bâchage du terrain : peu d'arrosage, pas de



choix des végétaux...)	mauvaises herbes => pas de recours à des désherbants, gain de temps des employés municipaux Recours au mulching , 100% bio car provenant du broyage des végétaux de la commune ( <a href="http://www.lanature.fr/jardin-bio/le-mulch-ou-mulching-33.html">http://www.lanature.fr/jardin-bio/le-mulch-ou-mulching-33.html</a> )
Origine de l'eau et récupération	Idée : mettre en place des récupérateurs d'eaux pluviales au niveau des grands bâtiments : mairie, salle polyvalente, écoles et micro-crèche ...
Techniques d'irrigation et entretien des réseaux	Recours au goutte à goutte pour les jardinières

### Inventaire et protection des espaces naturels

*Pour identifier et planifier les actions, une Charte de l'Environnement est souvent un outil pratique. Comme les jardins, les espaces naturels sont à inclure dans le patrimoine vert de la commune. Forêts, marécages, plans d'eau, espaces littoraux sont à inventorier, à restaurer, à aménager sans les dénaturer et, surtout, à protéger.*

Forêts, plans d'eau, marécages, littoral, relief, etc...	Mise en valeur du bassin
--	--------------------------

### Gestion raisonnée des produits chimiques et mise en place de techniques alternatives

*Chaque municipalité devra afficher sa position et son action vis-à-vis d'une gestion raisonnée des produits chimiques. Il faut en effet limiter la quantité de produits employés en s'interrogeant sur l'utilité de certaines pratiques et chercher des solutions de substitution, notamment la lutte biologique et en dernier ressort, diminuer la nocivité des traitements en choisissant, à efficacité égale, les substances les moins toxiques.*

Diminution de la quantité et de la toxicité, formation des agents	Voir avec nos conseillers spécialisés dans la culture bio et raisonnée les méthodes qu'ils utilisent.
Lutte biologique intégrée	
Méthodes culturelles, équilibre et biodiversité des massifs	

### Propreté

*La propreté au quotidien est un poste élémentaire. Le ramassage des papiers et autres déchets ne doit pas se limiter au centre-ville, leur gestion à partir de tris sélectifs et de déchèteries doit être mise en évidence. L'élimination des tags et la maîtrise de la pollution canine participent aussi à la mise en valeur du site.*

Gestion des déchets (tri, compostage...)	
Propreté au quotidien (papiers et divers, tags, pollution canine...)	Recours à la balayeuse dès que besoin

### Patrimoine bâti

*La qualité du patrimoine bâti à toujours créé des disparités entre les candidats, et les jurys doivent savoir faire la péréquation sur ce point entre une ville de banlieue et un village aux maisons à colombages. Dans chaque cas cependant les municipalités doivent savoir valoriser leur patrimoine ancien ou moderne, et inciter, par des mesures d'accompagnement, leurs concitoyens à entretenir leurs habitations.*

Qualité, rénovation	
Mise en valeur par le végétal	

Qualité de la voirie	
----------------------	--

### Mobilier urbain

*Le mobilier et les jeux représentent un poste important du budget communal. L'attention des municipalités doit d'abord porter sur la pertinence des implantations mais aussi sur le niveau d'entretien.*

Qualité, entretien, implantation	
----------------------------------	--

### Maîtrise de l'affichage publicitaire

*L'accumulation de l'affichage publicitaire et des panneaux 4x3 constitue une pollution visuelle à laquelle il n'est jamais trop tard pour remédier. En plus des lois, chaque municipalité peut mettre en place des réglementations particulières.*

Règlement	
-----------	--

Limitation, implantation. Qualité et entretien des enseignes commerciales	
---	--

Revoir les panneaux d'affichage
---------------------------------

### Réseaux

*L'assainissement a été l'une des premières sources de pollution prise en considération par les municipalités, mais certaines pratiques alternatives innovantes peuvent aussi être mises en valeur, tels les bassins de rétention et les toitures végétalisées pour les eaux pluviales, et les plateaux absorbants pour les eaux usées.*

*Sur le plan visuel, l'effacement des réseaux aériens ne doit pas être négligé. Chacun comprenant qu'il est impossible de tout réaliser en une fois, il faudra soumettre au jury un programme cohérent d'effacement ou d'enfouissement.*

Effacement des réseaux aériens	
--------------------------------	--

Effacement des réseaux en cours
---------------------------------

Assainissement	
----------------	--

### Entrées de ville

*Trop souvent les entrées de nos villes se présentent comme des zones commerciales banales et dégradées, où les préoccupations paysagères sont totalement absentes. Une entrée de ville soignée est indispensable pour le label « quatre fleurs » et « Grand Prix » et, le cas échéant, il conviendra de présenter au jury un plan de requalification paysagère.*

ANIMATION & VALORISATION TOURISTIQUE	Nos actions
<b>20/100</b>	
<i>Ce dernier groupe de critères souligne la finalité de l'action du CNVVF : celle-ci ne trouve tout son sens que dans l'appropriation par le public de son environnement et de son cadre de vie et repose sur trois axes majeurs : l'économie et le développement touristique, l'environnement, le social.</i>	

### Promotion du label

*Les communes doivent faire connaître leur label et les jurys peuvent donc vérifier s'il est fait mention de ce label sur les documents édités par la mairie, l'office de tourisme ou sur le site internet de la commune. Il est également souhaitable que les communes organisent des événements en rapport avec les jardins et le fleurissement : fêtes des plantes, fêtes des fleurs, corso fleuris, etc ...*

Evènements (animations, visites guidées, fêtes des plantes...)	
--	--

Eventuellement participation à la Fête des fleurs d'Arces
---

Documents et publications	
---------------------------	--

Bulletin municipal
--------------------

Signalétique spécifique	
-------------------------	--

Site Internet municipal	
-------------------------	--

Nouveau fleurissement, concours des villes
--

fleuries ( <a href="http://www.semussac.fr/">http://www.semussac.fr/</a> )
--

### Jardins familiaux

*Ils représentent une demande de plus en plus forte des habitants et jouent un rôle social très important, de même que les actions qui peuvent être proposées comme les jardins partagés, les jardins en pied d'immeuble ou autres.*

Gestion en régie ou associative	
---------------------------------	--

Actions d'insertion sociale	
-----------------------------	--

### Animations scolaires

Actions pédagogiques adaptées	
-------------------------------	--

### Participation des habitants

Concours communal de maisons, balcons fleuris...	Demande de participation de la part des particuliers et des commerçants
--	---

Concertation et relation avec les associations	
--	--

### Actions de coordination

*Certains organismes peuvent être propriétaires de surfaces importantes dans les communes. Il est important que les jurys soient informés des accords qui ont été passés pour le traitement et la gestion de certains espaces, par exemple les talus SNCF, les berges des canaux, les espaces verts autour des immeubles propriétés des offices d'HLM, les ronds-points ou équipements de voirie gérés par les DDE.*

Actions de coordination Avec les différents propriétaires du foncier (HLM, SNCF, DDE, VNF...)	
---	--

## 5 Conclusions

Une fois les végétaux plantés, des réunions périodiques sont à prévoir :

- 1 réunion, dans le mois qui suit la plantation, pour faire un point
- 1 réunion début Mars, pour faire un point sur le fleurissement printemps-été
- 1 réunion début Juin, pour faire un point sur le fleurissement été-automne
- 1 réunion début Septembre, pour faire un point sur le fleurissement automne-hiver-printemps

Il peut être également envisagé notre éventuelle participation à la Fête des Fleurs d'Arces

Pour la saison 2011 – 2012 : des compléments seront à réaliser :

- Remplacement des arbustes morts, fleurs,
- Entrée Semussac par Meschers
- Mosaïculture
- Ecole maternelle et micro-crèche
- Entrées des Hameaux ...

Notons qu'au cours de la première année, le fleurissement par les vivaces ne sera pas aussi étoffé qu'avec les seules annuelles. En attendant que les végétaux vivaces se développent, il peut être envisagé de compléter le fleurissement par quelques annuelles.

## **6 Références**

### **6.1 Références bibliographiques**

Le Guide Clause du jardinage, 32<sup>ème</sup> édition, 719 pages

Les plus belles plantes de jardin, Nauman et Göbel, 256 pages

### **6.2 Sites internet référents :**

<http://www.semussac.fr/>

<http://www.lanature.fr/jardin-bio/le-mulch-ou-mulching-33.html>

Wikipédia

<http://www.villes-et-villages-fleuris.com/>